



Recuperer le duplicata d une ancienne carte de residence

Par **Kamil**, le **07/04/2016** à **00:01**

Bonjour.rnrnJe vous ecris afin de savoir comment faire pour recuperer une carte de residence (duplicata) au pre d'une prefecture. C'est celle de ma mere de nationalité algerienne elle a vecu en france de 1953 (année de sa naissance) à 1975. Lors d'un sejour en algerie elle a rencontré mon pere elle est donc resté vivre en algerie elle ne partait en france chez ses parent que pour des vacances elle n'a donc plus renouveler sa carte. Depuis que mon pere est decedéen 2010 elle ne supporte plus rester en algerie tt seule. elle souhaite entreprendre des démarches pour recuperer sa carte et si y a possibilter de la renouveler. Svp quelles sont les demarches a faire dans ce genre de cas merci d'avance pour votre retour.rnrnCrdt.

Par **morobar**, le **07/04/2016** à **09:10**

Bonjour,rnDirection l'ambassade de France ou le consulat le plus proche pour exposer la situation et entreprendre les éventuelles démarches et instruction du dossier.

Par **Kamil**, le **07/04/2016** à **09:27**

Bonjour. Merci de votre retour.rnDonc cela est possible et sa carte de résidence est recupérable meme si ça fait longtemps?

Par **morobar**, le **07/04/2016** à **14:22**

Cela m'étonnerait. Et surtout ne servirait à rien. Il faut consulter le consulat pour savoir ce qu'il faut faire aujourd'hui, et non pour obtenir un duplicata, surtout si c'est pour prouver des droits.

Par **amajuris**, le **08/04/2016** à **11:21**

bonjour, si votre mère n'a plus renouvelé sa carte de séjour, elle n'est plus valable car périmée. même si elle obtenait un duplicata de cette carte périmée, elle ne lui serait d'aucune utilité. résidant depuis 41 ans en algérie, je ne pense qu'elle puisse obtenir le renouvellement de cette carte de séjour en France. salutations

Par **Kamil**, le **10/04/2016** à **11:29**

Merci à vous pour vos réponses. Ça m'a permis de voir plus clair.